

<p style="text-align: center;">Liste des pièces à joindre au dossier selon votre situation</p>

SUPPRIMER/ SE RETIRER EN TANT QUE CO-DEMANDEUR

Une attestation par le Co- demandeur, autorisant son retrait de la demande de logement, accompagnée d'une copie de la pièce d'identité.

CAS PARTICULIERS :

Si vous êtes mariés ou PACSES, vous devez fournir, obligatoirement, et en complément :

Un justificatif de séparation (saisine du juge des affaires familiales, attestation d'avocat en cas de procédure amiable, dissolution du PACS, acte de décès)

Si le CO- DEMANDEUR souhaite obtenir une demande à son nom et conserver l'ancienneté :

Courrier demandant à obtenir une nouvelle demande, par duplication et permettant de conserver l'ancienneté de la demande initiale

**Pour un meilleur traitement de votre demande, il est utile de fournir l'ensemble de ces documents.
Tout changement de votre situation doit être signalé au service logement avec un justificatif.**